

Déterminés à changer la donne !

ENSEMBLE !



SNUipp - FSU 28
3, rue Louis Blériot
28300 CHAMPHOL
Tel: 02.37.21.15.32
Port: 06.80.30.33.07
Fax: 02.37.21.39.89

Les délégués du personnel élus à la CAPD
du SNUipp-FSU 28

À

M. le Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir

Champhol, le 29 avril 2013

Objet : ¼ de décharge de direction bloqués pour des étudiants contractuels

Monsieur le Directeur Académique,

Par courrier du 5 avril vous nous avez informés que « 22 moyens d'enseignement vous ont été attribués sous la nouvelle forme de stages rémunérés correspondant à un quart de temps devant les élèves. Ainsi, il y aura 66 quarts de décharge bloqués ».

Alerté par des écoles qui fonctionneront à 4,5 jours à la rentrée prochaine et qui seraient concernées par des blocages, nous souhaitons attirer votre attention sur le « choix » des écoles concernées.

En effet ce « stage filé » pour les étudiants admissibles doit se faire sur une journée (le lundi) et doit représenter 6 h d'enseignements en responsabilité d'une classe.

Cette modalité nous paraît incompatible avec des écoles qui fonctionneraient avec un calendrier de 9 demi-journées. En effet comme stipulé par la circulaire n° 2013-038 du 13-3-2013 parue au BO n° 11 du 14 mars 2013, « Un quart de décharge libère un jour par semaine et une demi-journée à raison d'une semaine sur quatre ».

Il n'est pas prévu que les stagiaires soient présents une demi-journée sur quatre dans les écoles concernées, impliquant donc le remplacement par un TR.

Ce fonctionnement avec trois enseignants différents sur une classe toutes les quatre semaines va à l'encontre d'une organisation pédagogique sereine. De plus nous avons les plus grandes craintes sur la disponibilité du même titulaire remplaçant toute l'année.

Nous vous demandons donc de prendre en compte ces arguments et de ne pas bloquer de postes sur des écoles fonctionnant sur 4,5 jours.

Restant à votre disposition, recevez Monsieur le Directeur Académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

Pour les représentants élus en CAPD du SNUipp-FSU 28

Jean-Christophe Rétho